

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**19 AOÛT 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 19 août 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Joël Beauchemin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme le retrait à l'ordre du jour des points suivants :

22. Fourniture et installation de luminaires DEL
Néolect / Le Saux inc.
23. Installation de deux (2) afficheurs de vitesse (stèle) fixe à affichage surélevée aux entrées de la Ville de Varennes
Trafic Innovation inc.

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

39. Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts
Demande de permis et autorisation MDDEP
Le Groupe-Conseil Génipur inc.
40. Fin d'emploi – Employé matricule 332

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Localisation de la zone H-518
- Localisation de la zone H-408 et raison du changement réglementaire à ce moment
- Localisation des portions de terrains vendus
- Localisation du prolongement de réseau d'égout sanitaire sur le boulevard Lionel-Boulet

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-299 **Approbation procès-verbal Séance générale 8 juillet 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 8 juillet 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-300 **Approbation des comptes – juillet 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de juillet 2013 :

Fonds d'administration : <i>(Chèques numéros 12515 à 12710 et 12711 à 12899, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	3 264 647.72 \$
---	-----------------

Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(Chèques numéros 1270 à 1306)</i>	440 426.00 \$
---	---------------

Certificat de la trésorière numéro 2433

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-28 **Règlement 465-5 modifiant le règlement numéro 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'en modifier le nom, le nombre de membres et la durée de leur mandat**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 465-5 modifiant le règlement numéro 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'en modifier le nom, le nombre de membres et la durée de leur mandat.

A-2013-29 **Règlement 534-41 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur la rue des Intendants**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-41 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur la rue des Intendants.

A-2013-30 Règlement 706-6 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de réviser le réseau cyclable

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-6 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de réviser le réseau cyclable.

2013-301 Adoption – Projet de règlement 706-6 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de réviser le réseau cyclable

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-6 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de réviser le réseau cyclable.

Adoptée.

A-2013-31 Règlement 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518.

2013-302 Adoption – Premier projet de règlement 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2013-32 Règlement 707-49 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-502 à même la zone C-564 et afin de réduire la marge arrière minimale d'un bâtiment principal et le coefficient

d'occupation au sol minimal pour l'usage « C8-01-01 Poste d'essence »

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-49 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-502 à même la zone C-564 et afin de réduire la marge arrière minimale d'un bâtiment principal et le coefficient d'occupation au sol minimal pour l'usage « C8-01-01 Poste d'essence ».

2013-303 Adoption – Premier projet de règlement 707-49 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-502 à même la zone C-564 et afin de réduire la marge arrière minimale d'un bâtiment principal et le coefficient d'occupation au sol minimal pour l'usage « C8-01-01 Poste d'essence »

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-49 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-502 à même la zone C-564 et afin de réduire la marge arrière minimale d'un bâtiment principal et le coefficient d'occupation au sol minimal pour l'usage « C8-01-01 Poste d'essence ».soit et est adopté.

Adoptée.

A-2013-33 Règlement 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-468

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-468.

2013-304 Adoption – Premier projet de règlement numéro 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-468

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-468 soit et est adopté.

Adoptée.

2013-305 Adoption – Règlement 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou d'esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou d'esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis.

Adoptée.

2013-306 Adoption – Règlement 746-2 modifiant le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et de reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 10 300 000 \$ sans en augmenter l'emprunt

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 746-2 modifiant le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et de reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 10 300 000 \$ sans en augmenter l'emprunt.

Adoptée.

**2013-307 Règlement numéro 796
Travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 9 août 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 9 000 000 \$, et ce, jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; M. Gilles Lacroix s'informe sur l'endroit précis de la dérogation et le bâtiment concerné.

**2013-308 Dérogation mineure no 1057-90-4713
Marge avant secondaire à 3 mètres plutôt qu'à 15 mètres
532, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la marge avant secondaire au 532, boul. Lionel-Boulet;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 2013-07-39 du 17 juillet 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 juillet 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1057-90-4713 afin de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial à une distance de 3 mètres de la ligne avant secondaire, et ce, conditionnellement au retrait de la clôture de mailles de chaînes et de barbelés qui ceinture actuellement la propriété, tel qu'illustré par les plans en annexe des présentes.

Le terrain porte les numéros de lots 638 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-209.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2013-309 Dérogation mineure no 0959-91-9465
Installation d'enseignes supérieure à la norme prescrite
65, rue de l'Aqueduc**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour l'installation d'enseignes supérieure à la norme prescrite au 65, rue de l'Aqueduc;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 2013-07-38 du 17 juillet 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 juillet 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 0959-91-9465 afin de permettre :

- Une enseigne d'une superficie de 2.69 mètres carrés sur le côté 3A de la marquise (hibou et bande lumineuse seulement);
- Une enseigne d'une superficie de 2.17 mètres carrés sur le côté 3C de la marquise (hibou et bande lumineuse seulement);
- Une enseigne d'une superficie de 2.17 mètres carrés sur le côté 3D de la marquise (hibou et bande lumineuse seulement).

Le tout tel qu'illustré par les plans en annexe des présentes.

Le terrain porte le numéro de lot 78 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-411.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2013-310 Dérogation mineure no 1156-81-7092
Marge latérale droite à 3 mètres au lieu de 6 mètres
960, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la marge latérale droite d'un nouveau bâtiment au 960, boul. Lionel-Boulet;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 2013-07-37 du 17 juillet 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 juillet 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1156-81-7092 afin de régulariser la marge latérale droite d'un nouveau bâtiment commercial à 3 mètres au lieu de 6 mètres, tel qu'illustré par les plans en annexe des présentes.

Le terrain porte le numéro de lot 272-32 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone I-208.

Adoptée.

**2013-311 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1156-81-7092
Construction d'un nouveau bâtiment industriel et commercial
960, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-07-36 du 17 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 1156-81-7092 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment industriel et commercial d'une superficie de plancher d'environ 1 250 mètres carrés et l'aménagement du terrain au 960, boul. Lionel-Boulet, le tout conformément au cahier de plans préparé par Bertrand Frigon, architecte (projet 2013-214) daté du 25 juin 2013, tel qu'illustré par les plans en annexe des présentes.

Le bâtiment est sis au 960, boul. Lionel-Boulet sur le lot 272-32 dans la zone I-208.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2013-312 Fourniture et transport de pierres – Sentier St-Charles phase 2
*Demix Agrégats***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et transport de pierres – Sentier St-Charles phase 2;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaéтан Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Demix Agrégats*, de Longueuil, pour la fourniture et le transport de pierres – Sentier St-Charles phase 2, pour un montant total de 81 836.17 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au règlement d'emprunt 794.

Certificat de la trésorière numéro 2430

Adoptée.

2013-313 Fourniture et installation d'une échelle élévatrice Telelift 25-5-GY sur camion Ford éconoline 2011
Échelles Warwick inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une échelle élévatrice Telelift 25-5-GY sur camion Ford éconoline 2011;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Échelles Warwick inc.*, de Warwick, pour la fourniture et l'installation d'une échelle élévatrice Telelift 25-5-GY sur camion Ford éconoline 2011, pour un montant total de 32 639.45 \$ taxes incluses.

Cette dépense est imputable au fonds de roulement avec remboursement sur cinq (5) ans à compter de 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2429

Adoptée.

2013-314 Travaux de réfection des sentiers des parcs de la Ville de Varennes 2013
Benvas excavation inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection des sentiers des parcs de la Ville de Varennes 2013;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 août 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Benvas excavation inc.*, de Varennes, pour les travaux de réfection des sentiers des parcs de la Ville de Varennes 2013, pour un montant total de 91 203.92 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2434

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2013-315 Acte de vente partie du lot 139 situé sur le chemin de la Baronnie
Monsieur Guy Achard et la Ville de Varennes
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente d'une partie du lot 139 situé sur le chemin de la Baronnie à intervenir entre monsieur Guy Achard et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-316 Acte de vente parties des lots 87 et 88 de la Paroisse de Varennes
Monsieur Jean Laflamme, madame Isabelle Valade et la Ville de
Varennes
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente des parties des lots 87 et 88 à intervenir entre monsieur Jean Laflamme, madame Isabelle Valade et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-317 Acte de vente – Partie du lot 88 de la Paroisse de Varennes
Monsieur André Dorais et la Ville de Varennes
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente d'une partie du lot 88 à intervenir entre monsieur André Dorais et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-318 Acte de vente du lot 515-3
Les Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente du lot 515-3 du cadastre de la Paroisse de Varennes à intervenir entre Les investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-319 Bail location casse-croûte aréna Louis-Philippe-Dalpé
Autorisation de signature**

Considérant l'appel de propositions pour la location du casse-croûte à l'aréna Louis-Philippe-Dalpé;

Considérant la réception de deux (2) propositions;

Considérant qu'il s'agit de deux (2) entreprises varennoises et que leur offre de service respecte « Les saines habitudes de vie »;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer la location du casse-croûte à l'aréna Louis-Philippe-Dalpé au proposant, monsieur Danny-Pierre Villeneuve des « Aliments tous pour un », ayant effectué l'offre la plus élevée, selon sa proposition du 22 juillet 2013.

D'autoriser madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer le bail avec ledit proposant pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2013-320 Confirmation mandatant l'Union des municipalités du Québec comme
mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et
de gestionnaire de risques**

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Varennes souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2013-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1^{er} décembre 2013.

Que la Ville de Varennes autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement des villes de Varennes / Sainte-Julie FUS relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée.

2013-321 Vente d'immeubles pour taxes - 9 octobre 2013
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre les immeubles figurant à l'état de la trésorière à l'enchère publique

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Considérant le dépôt par la directrice des Finances et trésorière d'une liste de recommandations;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état de la trésorière daté du 19 août 2013 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cette vente aura lieu le 9 octobre 2013, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Adoptée.

2013-322 Demande de transferts budgétaires 2013

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 276 575 \$ pour 2013, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 13 août 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long réité.

Adoptée.

**2013-323 Comité consultatif d'urbanisme
Nomination des membres**

Considérant le processus d'appel de candidatures pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

Siège # 1 : Marie-Ève Cérat
Siège # 2 : Raymond Darveau
Siège # 3 : Christian Lavallée
Siège # 4 : Bernadette Durocher
Siège # 5 : Axel Fournier
Siège # 6 : André Lachapelle

Adoptée.

2013-324 Distribution – Profits nets du tournoi de golf 2013 de la ville de Varennes au profit des organismes

Considérant le déroulement du tournoi de golf de la ville de Varennes le 14 juin 2013 ;

Considérant les profits nets de 60 000 \$ récoltés lors de cet événement ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte et autorise la distribution du montant tel que présenté selon l' « annexe A » jointe à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2013-325 Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur les lots P-515 et P-516
Demande de permis et autorisation MDDEP – GCM Consultants inc.**

Considérant les dispositions du règlement 765;

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater et d'autoriser *GCM Consultants inc.* à faire au nom de la Ville de Varennes une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour le projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire de futurs bâtiments commerciaux locatifs sur les lots P-515 et P-516 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, situés à la Ville de Varennes, au

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du réseau à l'autorisation accordée pour le projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire de futurs bâtiments commerciaux locatifs sur les lots P-515 et P-516 situés à la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2013-326 Résolution d'appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ
Utilisation autre qu'à des fins agricoles
Partie du lot 494, chemin des Sucrieries**

Considérant que monsieur Martin Larose est propriétaire d'une partie du lot 494 sur le chemin des Sucrierie sur lequel une dépression importante nuisant au bon égouttement de la terre s'y est formée;

Considérant que la section visée, d'une superficie d'environ 5.88 hectares, aurait avantage à être remblayée;

Considérant que le projet soumis est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ formulée par monsieur Martin Larose afin de permettre l'utilisation autres qu'à des fins qu'agricole d'une partie du lot 494 situé sur le chemin des Sucrieries conditionnellement à ce qui suit :

- Les travaux de remplissage, incluant l'entrée et la sortie des camions sur le site visé par la demande, sont prohibés le samedi et le dimanche ainsi qu'entre 21 h et 7 h du lundi au vendredi;
- Le requérant, ou son entrepreneur doit s'assurer de nettoyer quotidiennement les rues, chemins et propriétés qu'il salit durant la réalisation des travaux de remplissage. Dans l'éventualité où le requérant ou son entrepreneur néglige de se conformer à la présente directive, la Ville se réserve le droit, sans avis, de faire nettoyer par d'autres les endroits salit, et ce, aux frais du requérant.

Adoptée.

**2013-327 Mouvement du personnel – Remplacement du rapport MP-2013-07
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-07 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 3 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le nouveau *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-07 révisé préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 14 août 2013.

Adoptée.

**2013-328 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-08 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 14 août 2013.

Adoptée.

**2013-329 Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts
Demande de permis et autorisation MDDEP
Le Groupe-Conseil Génipur inc.**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater et d'autoriser *Le Groupe-Conseil Génipur inc.* à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre du projet de construction de deux (2) rues industrielles dans le Novoparc situé à la Ville de Varennes;

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet de construction de deux (2) rues industrielles dans le Novoparc situé à la Ville de Varennes.

Adoptée.

2013-330 Fin d'emploi – Employé matricule 332

Considérant l'avis de la direction générale concernant l'absence sans motifs raisonnables prévue pour plusieurs mois de l'employé portant le matricule 332 ;

Considérant les dispositions de l'alinéa f) de l'article 8.03 de la convention collective;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mettre fin à l'emploi de l'employé portant le matricule 332, en date du 18 juillet 2013.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Remerciement pour portion de pavage effectuée
- Nombre important de nids de poule sur le chemin de la Côte-Bissonnette
- Demande de pavage sur la voie ferrée située sur le chemin de la Côte-Bissonnette
- Hausse des limites de vitesse par le ministère des Transports sur la route 132
- Raison des retards du développement Eau boisé
- Coût des ouvrages de rétention des eaux pluviales à l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue de l'Aqueduc
- Motif de la construction desdits ouvrages
- Opinion du CMMI sur les développements en hauteur près des voies ferrées
- Densification à proximité des voies ferrées
- Coût des ouvrages d'horticulture sur le territoire
- Nombre de compagnies intéressées au projet pilote de restaurant au parc de la commune
- Opposition au sens unique sur la rue Massue
- Demande d'installation d'une deuxième entrée charretière à une résidence
- Prix de l'échelle / nacelle
- Action de la Ville de Varennes lors de la tempête de vent du mois de juillet dernier
- Fréquence des collectes de récupération
- Demande de changement de la page Facebook
- Plainte relativement à des courses automobiles entre jeunes dans le secteur des rues Quévillon et Suzor-Côté
- Demande d'achat d'une parcelle de terrain près de la rue de la Sarcelle
- Demande de marquage divers, sans brigadier et déplacement de panneau sur la rue du Froment

- Norme réglementaire sur le stationnement de véhicule récréatif en cours avant en période estivale
- Contrat de fourniture et livraison de pierre
- Motif d'implantation du projet pilote sens unique sur la rue Massue et opposition à celui-ci
- Demande d'implantation d'un feu de circulation à l'intersection de la route 132 et de la rue d'Youville

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 06.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA